



La langue de la République est le français

Constitution française, octobre 1958, article 2.

ÉDITORIAL

Le délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale est nommé auprès du Premier ministre pour apporter son concours à la définition et la mise en œuvre des politiques visant l'accès de tous à la maîtrise de la langue française.

Lutter contre l'illettrisme, accompagner les mobilités professionnelles et sociales, renforcer la formation linguistique des migrants, garantir un « droit au français pour tous » quel que soit le parcours de vie, contribuer à réduire les fractures numériques, faciliter l'accès aux services publics et aux droits constituent les principaux défis à relever.

Face à la multiplicité des acteurs, État, collectivités territoriales, associations, organismes privés, établissements publics, le délégué devra coordonner, proposer, soutenir, définir une politique et en évaluer l'impact.

Les chiffres sont connus ainsi que les enjeux d'une politique de la langue française : la cohésion sociale, l'émancipation des personnes, le sentiment d'appartenance nationale, la démocratie, le développement économique et social, le rayonnement de la France. Nous savons, agissons !

Thierry Lepaon
Délégué interministériel



■ UNE MISSION GÉNÉRALE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE...

Le délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, placé auprès du Premier ministre, apporte son concours à la définition et à la mise en œuvre des politiques favorisant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et à la maîtrise de la langue française, en complément des actions de formation linguistique conduites dans le cadre de la politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers.

En ces domaines, et notamment la lutte contre l'illettrisme, il coordonne l'action des différents ministères compétents et veille à la cohérence des actions conduites par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Il s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) dans le domaine de la promotion de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE).

■ DES MISSIONS PLUS SPÉCIFIQUES

Conformément au décret n° 2017-174 du 14 février 2017, le délégué interministériel a pour mission, la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise de la langue française. À cette fin, il devra notamment :

- Favoriser les partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les établissements publics et le secteur associatif.
- Promouvoir et soutenir des actions de prévention pour tous les publics non soumis à l'obligation scolaire.
- Favoriser, dans le cadre de la politique de formation professionnelle, la mise en place d'actions spécifiques et renforcer la professionnalisation des acteurs.
- Veiller au soutien de l'État à l'accompagnement et à la formation des intervenants et contribuer à la mutualisation des ressources pédagogiques et des bonnes pratiques.
- Apporter son concours aux politiques visant à lever l'obstacle de la langue orale ou écrite dans l'accès aux services publics et aux droits.
- Proposer au Gouvernement les évolutions nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de ces missions.
- Procéder à une évaluation régulière et partagée des actions menées par les différents acteurs.

LA MOBILISATION DES ACTEURS

UN PLAN NATIONAL D'ACTION

L'élaboration d'un Plan national d'action pour la maîtrise de la langue française affichant les priorités gouvernementales, permet de renforcer la coordination et la capacité d'agir de l'ensemble des acteurs concernés.

UN CONSEIL D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Cet organe de gouvernance associe l'ensemble des acteurs de cette nouvelle politique. Il définit les orientations du plan national d'action ainsi qu'un programme d'études et d'évaluations.

UN RÉSEAU TERRITORIAL

Le délégué interministériel s'appuie sur un réseau de délégués régionaux.

Les délégués régionaux assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des actions menées au niveau local, en lien avec l'ensemble des services déconcentrés de l'État, les rectorats et les collectivités territoriales, notamment les régions. Ils animent le partenariat avec les Centres de ressources pour la prévention et la lutte contre illettrisme et l'analphabétisme.

LES ACTEURS DE LA FRANCOPHONIE

Pour être forte et s'adresser au monde, en particulier aux pays francophones, la France doit être solide sur ses bases.

La langue française est non seulement un élément de notre patrimoine mais aussi un ciment de l'unité nationale. C'est un bien que nous partageons avec 270 millions de locuteurs francophones présents sur les cinq continents.

MINISTÈRES CONCERNÉS

(décret du 14 février 2017, article 5)

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de la Justice
- Ministère des Armées
- Ministère de la Cohésion des territoires
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de la Culture
- Ministère du Travail
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation
- Ministère des Outre-Mer

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

UN PHÉNOMÈNE MASSIF

6 millions de personnes rencontrent des difficultés dans la maîtrise de la langue française dont la moitié est sur le marché du travail.

4,5 millions de personnes rencontrent des difficultés graves ou fortes dont 3 millions ont été scolarisées en France (illettrés).

(Enquête INSEE de 2011-2012 sur la population de 16 à 65 ans)

DE FORTES DISPARITÉS TERRITORIALES

7,1 % de personnes en situation d'illettrisme sur l'ensemble du territoire métropolitain.

11 % dans les Hauts-de-France.

de 14 à 30 % en Outre-Mer.

(Enquête INSEE de 2011-2012 sur la population de 16 à 65 ans)

UN OBSTACLE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

10,8 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture.

35 % des jeunes en Outre-mer.

(Enquête réalisée en 2016 lors des journées de défense citoyenneté auprès des 16 à 25 ans)

LA FRANCE SE TROUVE DANS UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE SELON LES CRITÈRES DE L'OCDE

9 millions de personnes en difficulté avec l'écrit (21,5 %) soit le 22^e rang sur 24.

21^e rang sur 24 pour les capacités à utiliser des concepts numériques et mathématiques.

(Enquête PIAAC 2012 sur la population de 16 à 65 ans)

ÉQUIPE

Thierry Lepaon : délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale et président de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Rémi Indart : directeur de cabinet

Sylvie Roger : secrétaire générale

Nathalie Sultan : conseillère culture et communication

Tiphaine Aubert : assistante de direction

Eleonora Mazzavillani : assistante de communication

CONTACT

Tour Mirabeau - 43, quai André Citroën - 75015 Paris

Tél : +33 (0)1 44 38 37 45

Email : sec.thierry.lepaon@premier-ministre.gouv.fr

